



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

RECTORAT

LE RECTEUR

Président du Conseil académique de l'Université

01 JUIL 2024

APPEL A CANDIDATURES AU POSTE DE DIRECTEUR DES ETUDES DE L'ECOLE DES BIBLIOTHECAIRES, ARCHIVISTES ET DOCUMENTALISTES (EBAD)

Le Recteur, Président du Conseil académique de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, lance un appel à candidatures pour l'élection du Directeur des Études de l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes.

Les critères d'éligibilité et autres modalités d'élection sont précisés par les dispositions des articles 89 et 90 du décret n° 2021-1500 du 16 novembre 2021 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'UCAD.

CRITERES D'ELECTION DU DIRECTEUR DES ETUDES

Le Directeur des études est élu parmi les professeurs titulaires, les professeurs assimilés, ou, à défaut, parmi les maîtres de conférences titulaires de l'EBAD dans les mêmes conditions que le Directeur de l'Ecole.

Nul ne peut être candidat s'il est à moins de trois (03) ans de l'âge de départ à la retraite.

MISSIONS DU DIRECTEUR DES ETUDES

Le Directeur des études est chargé de /d':

- Assister le Directeur ;
- Coordonner et suivre les activités pédagogiques de l'EBAD ;
- Assurer l'intérim du Directeur en cas d'absence ou d'empêchement temporaire ou définitif.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de candidature signée et adressée à M. le Recteur de l'UCAD ;
- Un curriculum vitae détaillé, actualisé et signé.

DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier complet doit être déposé en ligne à l'adresse suivante : <https://recrutement.ucad.sn> au plus tard le **15 juillet 2024 à 18 heures**.


Le Recteur
Président du Conseil Académique de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE